

" Il m'a été donné plusieurs fois déjà d'épancher mon cœur sur le tombeau de St. Pierre et St. Paul, sous ces voûtes sacrées, qui ont vu agenouillées les générations de tant de siècles. Si mes prières sont exaucées, les grâces, les joies saintes et les plus douces consolations ne nous manqueront pas.

" Quand le St. Père me parlait de l'éducation des jeunes personnes des pensionnats tenus par les religieuses, je pensais bien à votre petite famille qui, j'espère, est toujours bonne, gaie et studieuse, et à laquelle j'offre ainsi qu'à vous, mes Révérendes Sœurs, les meilleurs souhaits de bonne année.

" Priez pour moi afin que ma santé continue d'être bonne comme depuis mon départ. Priez aussi pour le succès de toutes les demandes que je dois faire au St. Siège pour l'avantage de mon diocèse. Priez particulièrement pour mon heureux retour.

" Agréé, etc.,

(Gazette d'Ottawa.)

" J. THOMAS, Ev. D'OTTAWA."

— Le 14 décembre dernier, on racontait à M. l'écrivain du *Journal de Québec* le fait suivant :

" M^{me} Mve O'N. avait chez les Sœurs de la Charité une de ses petites filles, âgée d'environ six ans, qui fut prise tout à coup au bras d'un mal d'aventure comme le déclara le médecin. Peu confiante dans les secours humains, la pauvre mère eut recours à Mgr. de Laval que l'on honorait alors d'une manière si extraordinaire, puisque c'était à l'époque de la translation de ses restes. Elle fit donc venir l'enfant près de la tombe du saint évêque et y fit toucher le bras de la malade. Elle lui montra la petite prière de Mgr de Laval dont elle avait déjà été instruite par les religieuses.

" Quant à la mère, tout le temps que Mgr de Laval fut exposé elle alla tous les matins prier auprès du cercueil. Elle fit même une neuvaine dans l'intention d'obtenir la guérison de son enfant. Elle demanda alors à Mgr de Laval de vouloir bien dans le cas où l'enfant devrait rester infirme, obtenir que Dieu la retirât du monde dans son innocence et sa pureté. De quelque manière qu'elle serait exaucée, elle promit de porter le cilice tous les vendredis pendant un an.

" Le bras de l'enfant ne guérit pas ; mais au mois d'août, la jeune enfant qui jouissait jusque-là d'une excellente santé fut saisie d'une grave indisposition : au bout de quelques jours elle mourait remplie de joie parce que le vœu de sa mère était exaucé. La mère accomplit son obligation vis-à-vis de Dieu ; elle était intimement convaincue que grâce à l'intercession de Mgr de Laval, son enfant lui avait été enlevée à la fleur de l'âge, dans son innocence, comme elle l'avait demandé "

— L'assemblée annuelle des membres de la Société de colonisation de la ville de Québec a eu lieu samedi le 18 janvier. Voici les noms des officiers élus : Président-honoraire, Révd. M. J. Anclair, curé de la Basilique de Notre-Dame de Québec ; Président, M. S. Lesage, député ministre de l'Agriculture ; Vice-Président, M. Cyrille Tessier ; Secrétaire-Trésorier, M. Guillaume Amyot ; Assistant-Secrétaire, M. Adjudant Turcotte. Vingt-cinq membres ont été choisis pour former partie du Comité de direction.

— M. J. Chantrel écrivait dernièrement dans les *Annales Catholiques* :

" Le monde chrétien est fortement ébranlé : guerre ou crainte de guerre partout, menaces de Révolution, crise commerciale et industrielle dont on ne prévoit pas la fin, divisions politiques et religieuses dans chaque Etat, présent lamentable, avenir menaçant ; n'y en a-t-il pas assez pour montrer aux peuples chrétiens qu'ils sont engagés dans une fausse voie et qu'il est temps de revenir aux principes chrétiens et à l'Eglise,

qui est le plus ferme défenseur de ces principes ? C'est notre vœu pour l'année 1879. "

— On croit en Angleterre que le successeur de Lord Lytton, vice-roi de l'Inde, sera Lord Dufferin, notre ex-gouverneur général. En attendant, on lui donnerait mission au printemps de faire observer le traité de Berlin, en Roumélie, ou la convention de Constantinople dans l'Asie Mineure.

— On sait que la somme fixée par la sentence de la commission des pêcheries d'Halifax a été payée vers la fin de novembre. Le *Mail* dit que le Canada a reçu \$4,387,500, Terre-neuve \$975,000, le gouvernement impérial \$137,500, l'Angleterre restant dépositaire du reste, jusqu'au règlement des frais. Les Etats-Unis ont demandé une compensation au gouvernement anglais pour les pertes que les pêcheurs américains disent avoir éprouvées, lorsqu'on les a empêchés de pêcher le dimanche à Terre-neuve.

— Nous livrons à la réflexion de ceux qui seraient tentés d'aller chercher fortune aux Etats-Unis, les renseignements suivants que nous empruntons au *Travailleur*, journal publié aux Etats-Unis, à Worcester :

" C'est toujours avec peine que nous voyons arriver de nouvelles familles Canadiennes aux Etats Unis. L'autre jour, nous rencontrions, dans les chars de Nashua à Worcester, un jeune homme de 18 à 20 ans, accompagné de deux jeunes filles, ses sœurs. Pas un ne savait un mot d'anglais. Ces enfants étaient bien mis et paraissaient appartenir à une famille dans l'aisance. Tous avaient une apparence de santé et de vigueur qui aurait fait plaisir à voir, si nous eussions pu chasser de notre esprit la pensée que toute cette santé, toute cette vigueur, devaient se faner, se gaspiller dans les manufactures américaines.

" Ce jeune homme nous dit que son père possédait de belles terres au Canada, qu'ils vivaient dans l'aisance, mais qu'un parent des Etats-Unis leur avait écrit de venir travailler aux *factories*, qu'ils y feraient de l'argent. Et ces jeunes gens sont venus pour faire de l'argent ! ! ! ! !

" Or, on sait que les salaires, dans les manufactures américaines, sont tellement réduits que, la pension payée et les vêtements achetés, il ne reste rien, ou presque rien, et le pauvre jeune homme, et la pauvre jeune fille qui n'ont pas leurs parents pour les pensionner pour presque rien et pour prendre soin de leurs habits, se trouvent sans le sou au bout de l'année. Et s'ils perdent quelques jours par la maladie ou par le manque d'ouvrage, ils sont en dettes.

" Nous soupçonnons fort que le parent qui a fait venir ces pauvres enfants aux Etats-Unis, n'avait d'autre but que de s'assurer trois pensionnaires.....

" Il y a, ici, il est vrai, beaucoup de manufactures, et ces manufactures sont immenses et emploient un grand nombre de personnes, mais elles sont encombrées et n'ont plus besoin d'ouvriers, au contraire. Dans chaque centre, il y a un surplus de pauvres désœuvrés, qui sont dans les rues à guetter une chance qui se fait longtemps attendre, et qui, souvent, ne vient jamais ; or ceux qui nous viennent du Canada doivent-ils espérer que l'on chassera des personnes qui connaissent les ouvrages des manufactures pour leur offrir des chances, à eux qui n'ont pas encore l'expérience requise ? Non ; que feront-ils donc ? Ils viendront grossir le nombre des désœuvrés, ou si on les emploie, ce sera à vil prix et c'est ainsi qu'ils ont peine à vivre et qu'ils font réduire les salaires de leurs compatriotes arrivés ici avant eux. Voilà ce qu'il faut faire comprendre aux Canadiens qui songent à traverser les lignes.